

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27162**

### Intitulé

Agent privé de protection de personnes

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Groupe 9 academy	Gérant Groupe 9 academy

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Hautement qualifié, l'agent privé de protection des personnes (A3P) assurera seul ou en équipe la protection physique des personnes ayant besoin de sécurité durant leurs déplacements professionnels ou privés dans le strict respect des règles de déontologie et de la loi en vigueur dans sa zone d'évolution.

Il sécurise les déplacements (véhicules et piédestres) de façon adaptée à la sensibilité de l'autorité ainsi que des lieux visités et fréquentés par cette dernière.

Dans le cadre d'une situation dégradée, il est capable d'identifier, d'analyser la problématique et d'y apporter une solution adaptée.

Le cas échéant, il est capable d'appliquer des techniques d'intervention physique et des procédures d'urgence afin d'extraire son autorité d'une zone de danger.

Les titulaires de la certification sont capables de :

- 1) Elaborer une étude de vulnérabilité de la personnalité à protéger
- 2) Proposer un dispositif humain et matériel adapté à la vulnérabilité du client et à la législation en vigueur
- 3) Maîtriser les techniques de protection physique des personnes :
  - Protéger l'intégrité physique de l'autorité et de son environnement (techniques d'escorte à pied, en véhicule)
  - Mettre en place des techniques d'intervention, techniques d'urgence et procédures d'urgence si l'intégrité physique de l'autorité est menacée.
  - D'utiliser et d'entretenir les équipements spécifiques à la protection physique des personnes (GPS, radios et accessoires, différents matériels de sécurisation, de protection balistique...)
- 4) D'appliquer les gestes qui sauvent (en restituant les techniques apprises lors d'une certification de secourisme)

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Toutes les entreprises de sécurité privée

Les structures privées ou publiques qui comprennent un service interne de sécurité

agent de protection rapprochée, protection physique des personnes, sécurité des personnes, garde du corps.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K2503 : Sécurité et surveillance privées

### Réglementation d'activités :

Le décret n°2005-1122 du 6 septembre 2005 relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes, précise que ces personnes doivent justifier de l'aptitude professionnelle par la détention d'une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles ou d'un titre reconnu par un état membre de l'union européenne ou par un des états parties à l'accord sur l'espace économique européen. (Mise en application de ces dispositions un an à compter de la date du 9 septembre 2005)

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

L'examen comporte 4 composantes.

L'évaluation des 4 composantes est prévue en fin de parcours de formation.

- 1) Maîtriser l'environnement législatif de la profession
  - QCM par système type Power Vote (système informatique relié à des boîtiers de contrôle).
- 2) Maîtriser et démontrer les techniques professionnelles
  - Ø Ateliers techniques
  - Ø Mises en situation
- 3) Restituer les éléments préparatoires et techniques d'une mission sur étude de cas
  - Ø Entretien oral
- 4) secours aux personnes :

Cette composante est validée par la justification de l'obtention d'une qualification de secourisme. (SST ou PSC1)

L'évaluation des 4 composantes est prévue en fin de parcours de formation.

Dans le cadre de la VAE :

Le candidat devra prouver qu'il a bien tenu les emplois ou fonctions pour lesquels il souhaite une VAE soit :

Par la présentation de fiches de salaires

Extrait du K bis dans le métier demandé

Par des attestations d'employeurs

Par des lettres de recommandation des clients ou organismes/association ayant fait appels à ses services en rapport avec la certification visé.

La présentation de ces éléments pourra être complétée (à la demande du jury) par une mise en situation concrète permettant d'apprécier les compétences qui ne l'auront pas été à travers le dossier.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		- Président : Dirigeant d'une société de protection de personnes depuis plus de 3 ans - 1 salarié d'une entreprise de protection de personnes depuis plus de 3 ans, - 1 formateur n'ayant pas participé à la formation
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		- Président : Dirigeant d'une société de protection de personnes depuis plus de 3 ans - 1 salarié d'une entreprise de protection de personnes depuis plus de 3 ans, - 1 formateur n'ayant pas participé à la formation
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X		- Président : Dirigeant d'une société de protection de personnes depuis plus de 3 ans - 1 salarié d'une entreprise de protection de personnes depuis plus de 3 ans, - 1 formateur n'ayant pas participé à la formation

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12 juillet 2010 publié au Journal Officiel du 22 juillet 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau IV, sous l'intitulé Agent privé de protection de personnes, avec effet au 22 juillet 2010. Autorité responsable : Groupe 9 academy et P.C. formations sécurité.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 26 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 04 octobre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Agent privé de protection de personnes" avec effet au 5 mars 2016, jusqu'au 04 octobre 2021. Autorité responsable : Groupe 9 academy

Arrêté du 22 janvier 2013 publié au Journal Officiel du 5 mars 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Agent privé de protection de personnes" avec effet au 22 juillet 2010, jusqu'au 5 mars 2016. Autorité responsable : Groupe 9 academy et P.C. formations sécurité.

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

**Autres sources d'information :**

[www.groupe9.com](http://www.groupe9.com)

**Lieu(x) de certification :**

Groupe 9 academy : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Var ( 83) [Montauroux]

Groupe 9 Academy

RD 562 Le Plan Oriental

83440 Montauroux

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Groupe 9 Academy

RD 562 Le Plan Oriental

83440 Montauroux

**Historique de la certification :**

**Certification précédente :** Agent privé de protection de personnes